

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 6 mai 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., MANGERET C (pouvoir à A. DUBREUIL), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à JE. CHABROL), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUMONTET B.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Budget : révision des taux de taxes votés en raison de la réglementation
- ✓ Commission travaux : point sur les dossiers en cours
- ✓ Projet photovoltaïque sur les communes de Vaux et La Chapelaude au lieu dit « Les bois d'Huriel »
- ✓ Hébergement : demande de location longue durée pour le gîte de la Brûlette à Saint-Sauvier
- ✓ Demande de subvention de la boulangerie « Les gourmandises de Julie et Christophe » à La Chapelaude
- ✓ Commission CTG : point sur l'étude sur la mobilité
- ✓ Personnel : point sur les recrutements saisonniers
- ✓ Service Environnement :
 - Choix du cadre légal et convention de mise à disposition
 - Participation financière des communes
- ✓ Questions diverses

Budget : révision des taux de taxes votés en raison de la réglementation

Lors du vote du budget 2024, le Conseil communautaire a validé l'augmentation des taux de taxes de 0,5 point pour le foncier bâti et non bâti et de 1 point sur la taxe d'habitation.

La DDFIP a pointé le fait que nous ne pouvions pas augmenter davantage la taxe d'habitation que les autres taxes car l'augmentation se fait en référence à la taxe foncière.

Le Conseil doit donc réviser les taux votés soit :

- Foncier bâti: 3,01
- Foncier non bâti : 6,31
- Taxe d'habitation : 4,81

Pour tenir compte de la réglementation, les nouveaux taux à voter sont les suivants :

- Foncier bâti : 3,01
- Foncier non bâti : 6,31
- Taxe d'habitation : 4,42

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces nouveaux taux.

Commission travaux

Monsieur R. LAMY a présenté l'état d'avancement des dossiers en cours.

✓ Maison de Santé de La Chapelaude

Problématique : Fuite d'eau dans le 2^{ème} cabinet médical

Expertise faite : Infiltrations entre le seuil et la menuiserie du cabinet médical entraînant un transfert le long de la plinthe sur la zone de dommages.

Avant d'actionner les décennales, plusieurs entreprises ont été contactées et invitées à constater les dégâts : Toussaint (charpente couverture), Auriche (menuiserie), Boubat (maçonnerie) : les 3 entreprises ont acceptées d'engager les premières réparations.

Des rendez-vous ont été pris avec deux autres entreprises : A21 (climatisation) et Giraud (sols souples).

✓ Maison de Viplaix

Des devis ont été signés avec l'entreprise DERIAUX à Culan pour :

- le remplacement de la VMC
- la création d'un regard pour une pompe à vide cave
- le remplacement du surpresseur de la micro-station
- le remplacement de la baignoire par une cabine de douche

Total travaux : 4 119,78 € HT

Le prochain Conseil Communautaire aura à valider le changement de destination de ce bien, notamment celle d'un hébergement touristique.

✓ Maison de Chazemais

Les premiers devis ont été signés avec pour objectif la mise en location de la maison en juillet 2024.

Coût total : 26 433,23 € HT intégrant :

- Pompe à chaleur
- Cuisine intégrée
- Carrelage
- Electricité

Enveloppe budgétaire prévue : 45 000 €

✓ Chalet de Mesples

Problématique : toiture des chalets en mauvais état.

Le Conseil communautaire avait validé la rénovation d'une toiture par an. Un premier devis a donc été signé avec l'entreprise AUROY pour un montant de 9 638,35 € HT.

L'entreprise est intervenue dans un premier temps pour colmater les fuites d'eau.

Projet photovoltaïque sur les communes de Vaux et La Chapelaude au lieu dit « Les bois d'Huriel »

Situation du projet : lieu dit « Les Bois d'Huriel » situé à l'est de la commune de la Chapelaude et à l'ouest de la commune de Vaux sur une friche agricole en lisière de boisement et bordée par le chemin des cheminots.

Emprise du projet : 9,43 hectares classés en zone agricole A.
Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme.

Sont prévus 20 412 modules dont 4 266 à La Chapelaude.

Puissance unitaire : 570 W. Puissance installée : 11,63 MWc

Surface au sol couverte par les modules : 5,09 ha.

Les représentants de la commune de La Chapelaude ont précisé que le projet avait été lourdement amputé puisqu'il couvrirait au départ 28 hectares.

Le Président évoque le problème du raccordement au poste source dans tous les projets et le fait que cette question devrait être traitée en amont de leur examen.

Ce projet-là néanmoins ne soulève pas cette difficulté puisque le raccordement est prévu au poste source de Saint-Victor.

Après un vote, ce projet recueille 10 voix pour et 13 abstentions.

Hébergement touristique : demande de location longue durée pour le gîte de la Brûlette à Saint-Sauvier

Le Président a été saisi d'une demande de location longue durée du gîte de la Brûlette à Saint-Sauvier à partir du mois de septembre jusqu'au mois d'avril 2025 pour des personnes qui sont en transition entre 2 logements.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette location longue durée dans la mesure où elle n'empiète pas sur la saison estivale.

Demande de subvention de la part du boulanger de La Chapelaude « Les gourmandises de Julie et Christophe »

L'artisan a adressé sa lettre d'intention pour une demande d'aide de la Communauté de Communes pour l'acquisition d'un four électrique.

Stade de la démarche : nous avons simplement reçu la lettre d'intention, le dossier est en construction avec un accompagnement de la Chambre des Métiers.

Coût du matériel : 60 000 €

Soutien financier de la Région sollicité : 10 000 €

Aide sollicitée auprès de la Com. Com : elle sera de l'ordre de 5 000 €

La décision d'octroi sera prise lors de la réception du dossier définitif.

Commission CTG

Comme suite à la proposition des services de la Région de cofinancer un véhicule électrique de 9 places, la commission a travaillé sur un projet mobilité à l'échelle du territoire. Il doit s'appuyer sur une étude de besoins ciblée.

Les élèves du département Technique de Commercialisation de l'IUT devaient réaliser cette étude. Nous avons tenté une négociation du prix de la prestation (2 520 € TTC) qui n'a pas aboutie. Aujourd'hui, les élèves ont fait savoir que cette étude ne pouvait pas être engagée avant le mois de septembre car ils sont rentrés en période d'examen.

Le Conseil Communautaire a débattu du bien fondé d'attendre l'étude menée par les étudiants. La commission ayant déjà travaillé sur le questionnaire, il pourrait être intéressant de le diffuser dès à présent sachant qu'il ciblera une vingtaine de personnes par communes.

Néanmoins, il devra y avoir un véritable accompagnement des intéressés pour remplir le questionnaire si on souhaite avoir des retours qualitatifs.

La commission se réunira prochainement pour retravailler le sujet en associant des membres de l'association 4 As et du Centre Social.

Baignade biologique

✓ Le personnel

Malgré une communication dès le mois de janvier (France Travail, sites, communication avec les organismes préparant le BNSSA, radios, etc.), aucune candidature n'était parvenue à la Communauté de Communes si ce n'est celle d'un jeune homme qui vit en Algérie et qui a fait valider son BNSSA en France.

Face à l'urgence, le Vice-Président Christophe LECLERC et la directrice sont allés rencontrer les candidats au BNSSA au Centre Aqualudique (Montluçon natation) en leur proposant de leur rembourser leur BNSSA.

Nous avons aujourd'hui 2 candidats dont un qui n'a pas tout à fait 18 ans mais qui est émancipé. Il seront rencontrés le 7 mai à 16 h 30.

✓ Projet d'animation

La problématique : la jauge de 250 personnes est vite atteinte en période estivale et les visiteurs « refoulés » n'ont pas d'autres offres pour profiter du site.

Nous avons aujourd'hui une proposition de l'entreprise Nature bateaux (Mesples) d'installation d'un « bateau radeau » sur le site du plan d'eau pendant les mois de juillet et août.

L'entreprise loue le matériel et nous relouons auprès des visiteurs.

Le coût pour 2 mois de location du bateau est de 3 720 € HT.

Il est à préciser que la Fédération de pêche a donné son autorisation pour la mise en place de cette activité en juillet et août.

Le Conseil Communautaire, considérant l'intérêt d'expérimenter de nouveaux produits touristiques sur le site, décide à l'unanimité de lancer cette opération et de recruter une personne pour faire l'accueil pendant 2 mois.

Personnel : point sur les recrutements saisonniers

Plusieurs postes seront à pourvoir pour la saison estivale 2024 :

- 2 postes de surveillants de baignade
- 2 postes à l'accueil de la piscine biologique
- 1 personne en contrat aidé pour le nettoyage de la piscine.
- 1 personne sur l'exposition George Sand (poste financé par le LEADER)

L'information circulera sur les réseaux et les communes pourront la relayer.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces recrutements.

Service Environnement : choix du cadre légal et convention de mise à disposition. Participation financière des communes

Lors de la réunion des maires du 23 avril 2024, il a été évoqué le choix d'un cadre légal d'intervention de la Communauté de Communes pour la mise à disposition du service environnement.

Deux types de dispositifs sont proposés par les textes en vigueur :

- Une mise à disposition du service communautaire « dans le cadre d'une bonne organisation de services » dont dispose l'article L. 5211-4-1 III. du même code.
- Le service commun, prévu à l'article L. 5211-4-2 du CGCT, qui s'effectue en dehors des compétences transférées et qui est chargé de missions fonctionnelles et opérationnelles.

Les maires sont plus favorables à une mise à disposition dans le cadre d'une bonne organisation des services qui correspond davantage au fonctionnement adopté.

Un modèle de convention a été proposé au cours de cette réunion qui a été amendé. Néanmoins, cette convention contient un article lié aux dispositions financières qui implique une participation des communes.

Le Président souligne qu'il est conscient que ce service était gratuit jusqu'à présent et que cette modification entraîne un coût supplémentaire pour les municipalités. Il précise que le souhait du bureau communautaire n'est pas de supprimer le service Environnement dont profite toutes les communes du territoire mais bien de l'aménager pour rendre l'intervention communautaire légale.

Il propose donc d'ouvrir la réflexion sur l'année 2024 :

- pour bien cerner les attentes des municipalités sur le service
- pour travailler sur le montant du remboursement des communes pour qu'il soit à la fois supportable mais inattaquable juridiquement (soit suffisamment significatif).

Le maire de la commune de Mesples indique qu'il s'est documenté sur le sujet et que selon les textes la participation communale doit correspondre à la dépense engagée par l'EPCI.

Le Président indique que le juriste de l'AMF interrogé sur cette question a donné une réponse plus nuancée en précisant « Il existe une insécurité juridique certaine à ce que le service commun soit gratuit ou que le remboursement soit fortement minoré. Le risque est amplifié si certaines communes n'y adhèrent pas ou si son périmètre se trouve dans le champ concurrentiel ».

Au final, le Président propose la signature par les communes d'un projet de convention établi pour une année qui sera soumis au Comité Social Territorial et dans lequel à l'art 6 « dispositions financières » on précisera que le coût est en cours d'analyse pour une mise en service au 1^{er} janvier 2025.

Cette convention permettrait dans un premier temps de rendre légale l'intervention de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité moins 2 abstentions. La question de la participation financière des communes sera donc débattue au cours de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 18 h à Treignat.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

La secrétaire de séance,
Sylvie ROLIN